



FICHE II

EFFICACITE ENERGETIQUE ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS

OBJECTIFS ET ENJEUX

- réduire l'impact sur l'environnement de la construction et de la réhabilitation de bâtiments,
- développer la sensibilisation, l'information, l'animation, et la communication sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et la qualité environnementale des bâtiments,
- favoriser et soutenir les initiatives locales de création de Plateformes de la rénovation énergétique,
- renforcer la sensibilisation et l'information sur la maîtrise de l'énergie et sur les énergies renouvelables en adaptant le réseau EIE dans son rôle de PRIS en liaison avec la mise en place du « guichet unique », cela en direction du particulier,
- développer les compétences régionales par la formation, notamment par le développement des plateformes pédagogiques (PRAXIBAT[®]), visant la formation initiale (scolaire ou par apprentissage) et la formation continue en faveur de tous les actifs et demandeurs d'emploi,
- développer la basse énergie et la qualité environnementale des bâtiments (QEB) et favoriser l'émergence d'une culture commune en Bourgogne en lien avec la promotion du label RGE (Reconnu Grenelle Environnement),
- favoriser les synergies et la mise en réseau des acteurs régionaux de la rénovation,
- poursuivre le travail d'information et de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur,
- faire connaître le programme et l'évaluer.

BENEFICIAIRES

- tous les maîtres d'ouvrages hors entreprises et particuliers,
- les particuliers exclusivement dans le cadre d'appels à projets et au titre du soutien du dispositif EIE/PRIS,
- les entreprises dans le cadre d'appels à projets, d'appels à manifestation d'intérêts ou au titre de l'accompagnement individuel sur les besoins d'expérimentation.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

Aides à la décision

Plusieurs niveaux d'aide à la décision, complémentaires, peuvent être distingués :

- Pré diagnostics : bilan technique simplifié destiné à hiérarchiser les actions à engager dans le domaine correspondant à l'objet du pré diagnostic.
- Audit énergétique : étude d'état des lieux approfondi à caractère technique ou organisationnel de la situation existante avec étude critique et programme d'actions assorti d'une évaluation technique et économique des différentes solutions envisageables.
- Etudes de projet : missions de conseil permettant d'accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation et le suivi d'investissements ou dans la mise en place de démarches à finalité environnementale, ces missions pouvant notamment se décliner, conformément aux cahiers des charges définis par l'ADEME et le Conseil régional de Bourgogne, notamment en :
 - étude de faisabilité : étude approfondie d'une solution technique préalable ou non à un investissement
 - étude à caractère économique ou juridique
 - mission d'accompagnement des maîtres d'ouvrages dans la mise en place de démarches globales d'amélioration de la qualité environnementale
 - etc.
- Les campagnes de mesures.

Sensibilisation et information du grand public, des petites collectivités sur la maîtrise de l'énergie et sur les énergies renouvelables

Mise en place et animation d'un réseau régional de PRIS/Espaces Info Energie (EIE), activités d'animations assurées par les membres du réseau et réalisation d'outils de communication pour stands et expositions.

Soutien des initiatives locales de création de Plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

Aides aux études nécessaires à la mise en place des plateformes, à l'animation et au suivi du dispositif (notamment par le financement de chargés de mission), aux actions de communication et de sensibilisation, aux actions d'accompagnement des professionnels du bâtiment (animation, mobilisation, formation) et plus généralement de l'ensemble des professionnels associés (par exemple des secteurs de l'immobilier ou bancaire) ainsi que des acteurs et partenaires concernés, et aides aux prestations d'études, formation, ou évaluation retenues au plan d'action.

Aides à l'investissement

Des opérations et solutions techniques innovantes ainsi que l'équipement de plateformes de formation pourront faire l'objet d'un soutien financier.

Aides à la sensibilisation, l'information, la formation, la communication et l'animation

Ces aides visent les opérations ayant pour objectif d'initier des démarches, de développer et diffuser des savoir-faire, de diffuser des informations, de favoriser l'échange d'expériences et la mise en réseau, de promouvoir et valoriser les résultats du programme. Le centre de ressources régional Bourgogne Bâtiment Durable rentre pleinement dans ce cadre, et les actions issues de l'initiative régionale "Pôle bâtiment de demain" pourront également être examinées au titre de la présente fiche. Certaines études pourront être conduites en maîtrise d'ouvrage des partenaires du PECB.

MODALITES D'INTERVENTION

Seront privilégiées les opérations pour lesquelles la Région et l'ADEME auront été associées le plus en amont possible, sous réserve de l'accord préalable sur le cahier des charges (version 2011) et du respect des éventuelles préconisations méthodologiques.

Les aides concernant le pré diagnostic et l'audit énergétique interviennent uniquement dans le cadre de démarches globales d'accompagnement

- soit au titre de la construction d'une politique énergétique à l'échelle d'un territoire (à l'exclusion de l'éclairage public) ou de l'ensemble du patrimoine du porteur de projet.
- soit au titre d'un programme d'action spécifique au profit d'un public cible (copropriétés, établissements hospitaliers et de santé, tourisme)

Les aides à la décision visant l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments interviennent au titre de la mobilisation d'expertises pour le besoin d'approfondissement sur les thèmes émergents de la QEB (énergie grise, qualité de l'air intérieur, gestion active des usages électriques des bâtiments, conduite de chantiers et réduction des déchets, etc.).

Aides à la décision

	Taux maximum	Plafond de dépenses éligibles
Opération groupée de pré-diagnostics	70 %	Coût moyen 1 500 € HT par bâtiment
Opération groupée d'audits énergétiques	70 %	2 600 € HT par site*
Audit énergétique**	70 %	40 000 € HT ou 50 000 € TC selon le régime de TVA du bénéficiaire

*site : définit un ensemble homogène de bâtiments, du fait de leur proximité géographique et de leur destination ou de leur appartenance à un réseau de chaleur local.

** : financement Ademe

Aides à l'investissement

La procédure d'appels à projets ou d'appel à manifestation d'intérêt sera privilégiée pour sélectionner les opérations soutenues sur des orientations telles que :

- la rénovation des bâtiments existants au-delà du label BBC rénovation ou les bâtiments neufs à énergie positive (consommation énergétique < 50 kWh/m²/an sur les 5 usages réglementés, et une production d'Enr supérieure à cette valeur),
- Le développement de plateformes de formation dans le cadre du dispositif PRAXIBAT®.

Espaces information énergie

L'ADEME apportera une aide maximale de 20 000 € par ETP ainsi qu'un soutien complémentaire aux activités d'animation plafonné à 5000 €/an/poste. A cela pourra s'ajouter une aide de 15 500 € pour les frais d'équipements nécessaires à l'installation de l'EIE.

Le Conseil régional apportera pour sa part une aide forfaitaire de 15 000 € par an et par personne pour la réalisation du programme d'animation annuel sur présentation des fiches de salaires.

Aides à la sensibilisation, l'information, la formation, la communication et à l'animation

80 % maximum et 100 % en maîtrise d'ouvrage des partenaires financeurs du PECB.

Pour l'animation l'assiette éligible est plafonnée à 45 000 € sur salaire chargé.

Interlocuteurs

Conseil régional : Dominique MARIE,
Adeline BERNIER,

ADEME : Lionel COMBET,
Franck DUMAITRE,
Lilian GENEY
Agnès RONDARD